

PROCES-VERBAL

de la réunion du Comité Syndical du 16 juin 2022
(Maison des Loisirs, rue Louis Adam à Muttersholtz)

La séance a fait l'objet des mesures de publicité prévues par le Code Général des Collectivités Territoriales :

- * convocation des membres titulaires et suppléants le 10 juin 2022
- * affichage aux portes du siège de l'ordre du jour et de la convocation
- * publication sur le site internet du PETR
- * publication par voie de presse dans les quotidiens régionaux et locaux :
 - Dernières Nouvelles d'Alsace

Monsieur Patrick BARBIER, Président, ouvre la séance du comité syndical à 19 heures.

Monsieur BARBIER souhaite la bienvenue à l'ensemble des élus et se dit satisfait de la tenue de cette séance en présentiel après les nombreuses réunions organisées en visioconférence du fait de la COVID-19.

Monsieur BARBIER poursuit en présentant la nouvelle organisation administrative induite par la création d'un service unifié avec la Communauté de Communes de Sélestat depuis le 1^{er} avril 2022.

Monsieur BARBIER évoque le recrutement de plusieurs chargé.es de mission dont il définit les domaines d'intervention pour chacun d'entre eux (Développement territorial, SCoT, une stagiaire dédiée au Plan Alimentaire Territorial).

Après avoir fait le constat du ralentissement de l'activité du PETR suite au départ du Directeur et de la Directrice Adjointe, Monsieur BARBIER se réjouit de la nouvelle dynamique dans laquelle va s'inscrire le PETR.



Membres présents :

Monsieur Patrick BARBIER, Président

Mesdames et Messieurs Frédéric PFLIEGERSDOERFFER, Jean-Marc BURRUS, Serge JANUS, Olivier SOHLER, Catherine GREIGERT, Claude SCHALLER, Robert ENGEL, Noëllie HESTIN Vice-Présidents.

Mesdames et Messieurs, Luc ADONETH, Charles ANDREA, Philippe DESAINQUENTIN, Yves DUSSOURD, Sylvie HIRTZ, Virginie MUHR, Tania SCHEUER, Michel BUTSCHA, Pascal JEHL, Denise KEMPF, Martin KLIPFEL, Mathieu LAUFFENBRUGER, Lionel PFANN, Bernard SCHMITT, Jean-Luc FRECHARD, Thomas GOETTELMMANN, Régine ORSATI, membres titulaires.

Mesdames et Messieurs DUCORDEAUX Marie-Line, Bertrand GAUDIN, Vincent GRISS, Monique HOULNE, Alexandre KRAUTH, membres suppléants.

Absents excusés :

Monsieur Alain MEYER, vice-président

Monsieur Patrick DELSART, membre titulaire, donne procuration à Monsieur Luc ADONETH

Monsieur Philippe SCHEIBLING, membre titulaire, donne procuration à Monsieur Olivier SOHLER,

Monsieur Christophe KNOBLOCH, membre titulaire, donne procuration à Monsieur Frédéric PFLIEGERSDOERFFER

Monsieur Sébastien SCHWOERER, membre titulaire, donne procuration à Monsieur Frédéric PFLIEGERSDOERFFER

Monsieur Jean-Michel VOEGELI, membre titulaire, donne procuration à Monsieur Michel BUTSCHA

Monsieur Denis PETIT, membre titulaire, donne procuration à Monsieur Jean-Marc BURRUS

Mesdames et Messieurs Denis DIGEL, Nadège HORNBECK, Claude RISCH, Christian SCHLEIFER, Michel WIRA, Philippe WOTLING, Sébastien FOISSIER, Alex JEHL, Mathieu KLOTZ Christian MEMHELD, Patrick BUHL, Emmanuel ESCHRICH, Jean-Pierre PIELA, Marie-Odile UHLERICH, Yvette WALSPURGER, Eric FREYBRUGER, Nathalie ROUSSEL membres titulaires.

Monsieur Jean-Pierre ISSENHUTH, membre invité

Madame Marie-Line DUCORDEAUX membre suppléante



Assistent en outre à la séance :

Monsieur Philippe STEEGER, Directeur Général des Services,

Madame Josiane Martin-DOLL, Directrice Générale Adjointe des Services,

Monsieur Irwin GUILLOU, Directeur des affaires juridiques et générales



Election d'un secrétaire de séance

Monsieur Mathieu LAUFFENBURGER, représentant de la commune de Bøesenbiesen, est élu à l'unanimité en vue d'assurer les fonctions de secrétaire de séance.



SOMMAIRE

Commande Publique

1. Création et composition de la Commission d'Appel d'Offres ayant un caractère permanent (Patrick Barbier) ; 4
2. Constitution d'un groupement de commandes avec la Communauté de Communes de Sélestat dans le cadre d'une prestation d'assistance à la Maîtrise d'Ouvrage pour le transfert de la compétence mobilité au PETR Sélestat Alsace Centrale et la passation d'une DSP Transport (Patrick Barbier) ; 6

Développement Territorial Alsace Centrale

3. Réponse à l'appel à projets – Common Ground (Patrick Barbier) ; 8

Projet Alimentaire Territorial

4. Réponse à l'appel à projets pour une étude de faisabilité et de dimensionnement en vue de la création d'un atelier collectif de transformation de fruits et légumes sur le territoire d'Alsace Centrale (Patrick Barbier) ; 11

Commande Publique

Objet : 2022-III-1 - Création et composition de la Commission d'Appel d'Offres ayant un caractère permanent

Rapport n° 1 présenté par Monsieur Patrick BARBIER, Président

RÉSUMÉ : Pour les marchés publics passés selon une procédure formalisée dont la valeur estimée hors taxe prise individuellement est égale ou supérieure aux seuils européens qui figurent en annexe du code de la commande publique, le titulaire est choisi par une commission d'appel d'offres.

I. RAPPORT

Le Code général des collectivités territoriales prévoit la constitution d'une Commission d'Appel d'Offres pour les syndicats mixtes tels que le PETR.

Pour les marchés publics passés selon une procédure formalisée dont la valeur estimée hors taxe prise individuellement est égale ou supérieure aux seuils européens qui figurent en annexe du code de la commande publique, le titulaire est choisi par une commission d'appel d'offres.

Cette commission est composée, dans un syndicat mixte, lorsque celui-ci comporte une commune d'au moins 3 500 habitants, par :

- l'autorité habilitée à signer les marchés publics concernés, ou son représentant, président de la commission,
- cinq membres de l'assemblée délibérante élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Il est procédé, selon les mêmes modalités, à l'élection de suppléants en nombre égal à celui des membres titulaires. L'élection des membres titulaires et suppléants a lieu sur la même liste, sans panachage ni vote préférentiel.

Si une seule liste a été présentée après appel de candidatures, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste le cas échéant, et il en est donné lecture par le Président.

- Vu** le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1411-5, L1414-2 et suivants ;
- Vu** le Code de la commande publique ;
- Vu** la délibération du 16 septembre 2020 portant délégation d'attributions du Comité Syndical au Président.
- Vu** l'appel à candidatures ;

Considérant la nécessité de constituer une commission d'appel d'offres permanente en vue de sa consultation pour tous les marchés publics et accords-cadres passés en procédure formalisée.

Considérant que le syndicat mixte comporte au moins une commune de plus de 3 500 habitants et que par conséquent la commission d'appel d'offres doit être composée du Président ou de son représentant, ainsi que de cinq membres titulaires et cinq membres suppléants.

Considérant que suite à l'appel à candidatures, une seule liste de candidatures est présentée.

II. DECISIONS

Il est demandé au Comité Syndical

Sur avis favorable du Bureau réuni le 30 mai 2022

De se prononcer sur ces dispositions,

DE PRENDRE ACTE que Monsieur BARBIER assure de droit la présidence de la Commission d'Appel d'Offres,

NOMMER les membres suivants à la Commission d'Appel d'Offres :

Membres titulaires	Membres suppléants
M. Robert ENGEL	M. Charles ANDREA
M. Frédéric PFLIEGERSDOERFFER	M. Christophe KNOBLOCH
M. Serge JANUS	M. Alain MEYER
M. Jean-Marc BURRUS	MME Noëllie HESTIN
Mme Catherine GREIGERT	M. Yves DUSSOURD

La liste présentée est élue à l'unanimité.



Commande Publique

Objet : 2022-III-2 - Constitution d'un groupement de commandes avec le PETR Sélestat Alsace centrale dans le cadre d'une prestation d'assistance à la Maîtrise d'Ouvrage pour le transfert de la compétence mobilité au PETR Sélestat Alsace Centrale et la passation d'une délégation de service public « Transport ».

Rapport n°2 présenté par Monsieur Patrick BARBIER, Président

RÉSUMÉ : Le projet d'une organisation de la mobilité à l'échelle du territoire de l'Alsace centrale a été conforté par plusieurs études réalisées par le PETR ces dernières années. Dans l'optique du prochain renouvellement de la DSP transport du TIS, aujourd'hui portée par la Communauté de Communes de Sélestat, ce changement d'échelle va être étudié dans le cadre d'une Assistance à Maîtrise d'Ouvrage, dont les missions iront de la constitution d'une offre de transport à la passation de la nouvelle DSP. Ces missions relevant à la fois de la Communauté de Communes de Sélestat et du PETR Sélestat Alsace Centrale, il est proposé la constitution d'un groupement de commandes entre les deux établissements.

I. RAPPORT

Au début de l'année 2020, le PETR Sélestat-Alsace centrale a lancé une étude pour analyser les possibilités et les conditions d'un transfert de la compétence mobilité exercée par chacune des communautés de communes, en lien avec les nouvelles dispositions permises par la Loi d'Orientation des Mobilités. Cette étude faisait suite aux orientations du Plan Global de Déplacements de 2016, qui avaient identifié l'échelle du PETR comme pertinente pour l'organisation des mobilités et d'un réseau de transport.

Suivant ces conclusions et afin de poursuivre les travaux pour aboutir à un réseau de transport unique sur le territoire, le PETR Sélestat-Alsace centrale et la Communauté de Communes de Sélestat vont faire appel à une assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO), destinée à accompagner ces deux collectivités dans un certain nombre de missions. Ces dernières seront ainsi réparties selon les compétences de chacun, la Communauté de Communes de Sélestat devant par exemple négocier la prolongation du contrat de DSP actuel du réseau TIS. Pour le PETR, il s'agira notamment d'élaborer une offre de transport à l'échelle de son territoire, sur la base d'un diagnostic complet et d'échanges avec les élus et les habitants.

La nature de cette AMO et des missions qui la composent font qu'un groupement de commandes entre le PETR Sélestat-Alsace centrale et la Communauté de Communes de Sélestat apparait la solution la plus idoine. Ce montage permettra également de rationaliser les coûts et de s'inscrire dans une logique de territoire.

Il est ainsi proposé que le rôle du coordonnateur soit confié à la Communauté de Communes de Sélestat, mandatée pour gérer la procédure de marché jusqu'à l'attribution au nom et pour le compte des membres du groupement.

La procédure retenue est celle d'un marché à procédure adaptée. La Commission d'Appel d'Offres ad hoc sera composée du président de la CAO du coordonnateur et d'un titulaire représentant de la CAO de chacun des membres du groupement.

Les frais matériels liés au fonctionnement du groupement et au lancement d'une procédure de passation des marchés publics seront supportés équitablement entre chaque membre. Les modalités de fonctionnement du groupement seront également définies dans la convention constitutive.

VU le Code de la commande publique et notamment ses articles L.2113-6 et suivants ;

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 1414-3 ;

VU les crédits budgétaires inscrits au budget primitif 2022 ;

VU le projet de groupement de commandes joint à la présente délibération.

Après la présentation du cadre dans lequel s'inscrit ce groupement de commandes par **Monsieur Patrick BARBIER, Monsieur Claude SCHALLER** précise le périmètre de la mission de l'assistant à maîtrise d'ouvrage qui sera retenu et informe l'assemblée que Bureau de la Communauté de Communes de Sélestat a donné un avis favorable à la constitution de ce groupement de commandes.

Après avoir sollicité l'assemblée, il est fait le choix de retenir Messieurs Patrick BARBIER et Serge JANUS, respectivement en qualité de membre titulaire et de membre suppléant au sein de la CAO ad hoc.

Considérant l'intérêt commun pour le PETR et la Communauté de Communes de Sélestat de porter conjointement cette étude au travers d'un groupement de commandes.

II. DÉCISIONS

Il est demandé au Comité Syndical,

Sur avis favorable du Bureau réuni le 30 mai 2022

De se prononcer sur ces dispositions,

D'APPROUVER le principe de constitution d'un groupement de commandes entre la Communauté de communes de Sélestat et PETR Sélestat Alsace centrale pour la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour le transfert de la compétence mobilité au PETR Sélestat Alsace Centrale et la passation d'une délégation de service public « Transport ».

D'APPROUVER le projet de convention constitutive de groupement de commandes joint en annexe.

DE DESIGNER la Communauté de Communes de Sélestat comme le coordonnateur de ce groupement dans les conditions décrites ci-dessus.

DE PRENDRE ACTE que la CAO est présidée par le représentant du coordonnateur.

D'APPROUVER la constitution d'une commission d'appel d'offres spécifique au groupement et de désigner Patrick BARBIER comme membre titulaire et Serges JANUS Comme membre suppléant.

D'AUTORISER le Président à signer la convention constitutive du groupement de commandes ainsi que tout acte relatif à la mise en œuvre de la présente délibération.

Ces dispositions sont adoptées à l'unanimité



Développement Territorial Alsace Centrale

Objet - 2022- III - 3 - Réponse à l'appel à projets - Common Ground

Rapport n°3 présenté par Monsieur Patrick BARBIER, Président

RÉSUMÉ : « Réponse à l'appel à Projets « Common Ground » de la fondation Robert Bosch en vue de développer la participation citoyenne dans les territoires transfrontaliers sur des actions relatives à la mobilité douce, la transition énergétique et la lutte contre le changement climatique.

I. RAPPORT

Sur initiative du Landkreis Emmendingen, le PETR a participé à l'appel à projets « Common Ground » de la fondation Robert Bosch qui a pour but d'améliorer la participation citoyenne dans les territoires transfrontaliers.

La candidature du PETR a retenu l'attention de la fondation et est en lice pour faire partie des lauréats. Le Landkreis Emmendingen est chef de file du projet et le PETR Alsace centrale en est le partenaire officiel pour le volet français. Il s'agit notamment de faire le lien avec les forces vives de notre territoire pour permettre de mobiliser les habitants dans le cadre des actions à venir.

Le projet est centré sur 3 thématiques et un « common ground », un espace partagé, qui dans le cas d'espèce, est l'ancienne douane de l'île du Rhin entre Marckolsheim et Sasbach.

Les 3 axes principaux du projet sont :

- la mobilité douce ;
- la transition énergétique (énergies renouvelables) ;
- la lutte contre le changement climatique.

Le projet prévoit l'organisation de rencontres transfrontalières dans le cadre d'ateliers, de chantiers participatifs et de forums pour permettre aux habitants de participer ensemble et activement aux changements de la société. L'objectif est de créer un environnement propice à la participation pour sensibiliser aux enjeux traités mais aussi plus largement les mobiliser sur les questions liées à la démocratie et l'appartenance à l'Europe.

Calendrier

Après l'annonce officielle des lauréats en juin 2022 et la signature d'une convention cet été, le projet transfrontalier pourrait commencer le 01.09.2022 pour une durée de 3 ans.

Plan de financement prévisionnel pour les 3 ans :

TTC	Dépenses	Recettes	TTC
Actions de mobilisation	112 027€	Robert Bosch Stiftung (dédié aux actions)	147 887€
Gestion & animation du projet	75 138€	Landkreis Emmendingen (frais de personnel)	37 569€
Communication divers	35 760€	PETR (frais de personnel)	37 569€
Total	223 025€		223 025€

Financement du PETR pour la démarche

Le PETR s'engage à hauteur de 37 569 € sur trois ans sous forme de frais de personnel et frais associés (budget fonctionnement).

Après avoir présenté le dispositif, **Monsieur BARBIER** évoque son souhait de voir le Conseil de Développement du PETR associé à ce projet.

Monsieur BARBIER poursuit en informant que dans le dossier de candidature, il a été proposé la tenue d'une assemblée transfrontalière annuelle avec le Landkreis Emmendingen pour travailler sur des sujets communs dans les domaines de la mobilité, démocratie ou transition écologique.

Jean-Luc FRECHARD demande quel est le devenir des Eurodistricts.

Monsieur BARBIER soulève la pertinence de la question. Il précise par ailleurs qu'un Eurodistrict voisin s'est engagé dans la démarche Common Ground. Pour autant, avec le Landkreis Emmendingen, il a été fait le choix de favoriser la proximité dans le cadre de cet appel à projets et de ne pas s'engager dans la démarche avec Eurodistrict Region Freiburg – Centre et Sud Alsace ; ce type de structures ayant un périmètre très large.

Frédéric PFLIEGERSDOERFFER expose le fonctionnement et les missions de l'Eurodistrict Region Freiburg – Centre et Sud Alsace.

Monsieur PFLIEGERSDOERFFER explique notamment que la structure a récemment changé de forme juridique via la création d'un groupement Européen de Coopération Territoriale (GECT). **Monsieur PFLIEGERSDOERFFER** poursuit en évoquant le travail en réseau des Eurodistrict, notamment les quatre du territoire. Depuis quatre ans, les Eurodistricts financent des micro-projets (jusqu'à 30 000 euros) dans le cadre du programme INTERREG. **Monsieur PFLIEGERSDOERFFER** souligne le succès de ces opérations avec une enveloppe allant jusqu'à 2 millions d'euros et précise que le dispositif a été rénové afin de financer des projets jusqu'à 100 000 euros.

Michel BUTSCHA expose le projet de navette fluviale entre Schoenau et Weisweil avec la mise en place d'une navette afin de recréer une connexion franco-allemande à ce niveau-là de la frontière.

Monsieur Frédéric PFLIEGERSDOERFFER regrette quant à lui la médiocrité des infrastructures routières, notamment la route départementale 424, alors que le trafic est significatif sur ces tronçons. Il précise que des aménagements de voirie ont été engagés et devraient se poursuivre, notamment avec le concours de la CEA. EDF y prend également part au travers des aménagements sur la centrale hydroélectrique afin de contribuer notamment à des formes de mobilité plus douce.

Monsieur Frédéric PFLIEGERSDOERFFER exprime des doutes sur la pertinence du projet d'extension du complexe d'Europa-Parc au regard des enjeux environnementaux écosystémiques d'une part et qui s'inscrirait vraisemblablement dans une logique contraire aux prescriptions du PCAET d'autre part.

Monsieur BARBIER expose le dispositif LEADER dans lequel le PETR, avec la Communauté de Communes du Canton d'Erstein, se sont engagés. Il rappelle que ces fonds ont vocation à financer des projets innovants développés dans les territoires ruraux et non financés par le FEADER.

Monsieur Frédéric PFLIEGERSDOERFFER complète en concluant que les fonds européens sont des sources de financement non négligeables et rappelle la subvention allouée dans ce cadre à la Communauté de Communes du Canton d'Erstein pour la construction d'un gymnase.

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'appel à projets « Common Ground » lancé par la fondation Robert Bosch ;

Considérant l'intérêt pour le PETR de répondre à cet appel à projets transfrontalier au regard des thématiques traitées qui se rapportent directement à ses compétences, notamment la mobilité et l'écologie.

II. DÉCISIONS

Il est demandé au Comité Syndical

Sur avis favorable du bureau réuni le 30 mai 2022 :

De se prononcer sur ces dispositions,

DE VALIDER la candidature du PETR à l'appel à projets « Common Ground »

D'AUTORISER le président à signer tout acte relatif à la mise en œuvre de cette démarche, y compris la convention de financement.

Ces dispositions sont adoptées à l'unanimité.



Projet Alimentaire Territorial

Objet : 2022-III-4 - Réponse à l'appel à projets pour une étude de faisabilité et de dimensionnement en vue de la création d'un atelier collectif de transformation de fruits et légumes sur le territoire d'Alsace Centrale

Rapport n°4 présenté par Monsieur Patrick BARBIER, Président

RESUME : Réponse à l'appel à projets pour une étude de faisabilité et de dimensionnement en vue de la création d'un atelier collectif de transformation de fruits et légumes sur le territoire d'Alsace Centrale afin de créer des filières de proximité

I. RAPPORT

L'AXE 03 du Projet Alimentaire Territorial a pour objectif de « **Créer des filières de proximité durables** ».

Plus particulièrement il s'agit de « comprendre et analyser les besoins » pour « identifier de nouvelles filières ». Dans ce cadre il est proposé de lancer une étude portant sur la faisabilité de créer une conserverie pour les légumes et les fruits sur le territoire du PETR Alsace centrale.

Cette étude sera soumise dans le cadre d'un appel à projets « Programme National pour l'Alimentation » (PNA) de la Direction régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt (DRAAF) pour solliciter un cofinancement.

Il est donc proposé de prendre une délibération du Comité Syndical donnant au président du PETR la mission de participer à l'appel à projets de la DRAAF dans le cadre du PNA 2022 et :

- de solliciter un cofinancement à hauteur de 20300€ (58%) pour porter cette étude ;
- de solliciter également la Collectivité Européenne d'Alsace comme co-financer à hauteur de 4200€ (12%) ;
- d'affecter 10 500 € (30%) à sa réalisation.

Descriptif de l'étude

L'étude de faisabilité vise à confirmer la faisabilité du projet à partir des envies d'agir des producteurs impliqués dans la démarche et des acteurs locaux de la filière (Banque alimentaire, association de producteurs amateurs, grossistes, industries agro-alimentaires, grandes et moyennes surfaces locales...). Un groupe de travail opérationnel sera créé pour piloter l'étude ; il pourra être élargi en fonction des opportunités et des motivations.

L'objectif est de valider un scénario de projet sous ses aspects techniques, juridiques, économiques et financiers, et de permettre la mise en œuvre opérationnelle du projet (site d'implantation, partenaires et forme juridique de la gouvernance, plan d'affaires...).

Calendrier

Après validation de la proposition par la DRAAF, l'étude de faisabilité pourrait commencer en septembre 2022 pour une durée de 1 an en suivant l'agenda suivant :

Etapes	Dates
Rédaction partenariale du cahier des charges	Juillet-septembre 2022
Consultation	Septembre - octobre 2022
Choix du prestataire	Décembre 2022
Lancement de l'étude- tranche ferme	Janvier 2023
Validation tranche 1 (après rendus intermédiaires)	Mars 2023
Lancement tranche conditionnelle	Mai 2023
Validation tranche conditionnelle	Septembre 2023
Fin de l'étude	Septembre 2023

Budget et plan de financement prévisionnels

L'étude sera divisée en deux tranches. Les dépenses sont estimées à 35 000 €.

Les subventions sollicitées sont de :

- 20 300 € (58%) pour la DRAAF et
- 4 200€ pour la Collectivité Européenne d'Alsace (12%)

TTC	Dépenses	Recettes	TTC
Etude de faisabilité avec un volet dimensionnement de l'outil	35000€	AAP DRAAF	20300€
		PETR	10500€
		Collectivité Européenne d'Alsace	4200€
Total	35000€		35000€

A l'issue de la présentation du contexte de cette délibération par **Monsieur Patrick BARBIER**, **Monsieur Jean-Luc FRECHARD** précise que la forme juridique de cette conserverie est importante par rapport aux financements et demande si les maraichers concernés par ce projet vont contribuer au financement de ce projet.

Monsieur Patrick BARBIER confirme que ce sont les maraichers qui vont participer au financement de ce projet. Le PETR a seulement vocation à les accompagner, notamment en participant au financement de cette étude. Il précise néanmoins que c'est à eux d'identifier le modèle économique nécessaire au fonctionnement de cette conserverie.

Madame Catherine GREIGERT souligne qu'il serait intéressant que ce type de structure permette le « retour à l'emploi » avec une dimension sociale du projet.

Monsieur Patrick BARBIER confirme que cette piste sera étudiée et évoque par ailleurs les projets d'une légumerie et d'une fromagerie également en cours de réflexion. Il précise en revanche que le projet d'abattoir mobile est moins avancé suite à une question en ce sens posée par **Monsieur Jean-Luc FRECHARD**.

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'appel à projets dans le cadre du « Programme National pour l'Alimentation » lancé par la DRAAF ;

Considérant l'intérêt pour le PETR de répondre à cet appel à projets au regard du Projet Alimentaire Territorial ;

Considérant que l'étude de faisabilité et de dimensionnement pour la création d'un atelier collectif de transformation de fruits et légumes sur le territoire d'Alsace Centrale est susceptible d'être retenue au titre de l'appel à projets.

II. DÉCISIONS

Il est demandé au Comité Syndical

Sur avis favorable du Bureau réuni le 30 mai 2022

De se prononcer sur ces dispositions

DE VALIDER la candidature du PETR à l'appel à projets « Programme National pour l'Alimentation » pour l'étude de faisabilité et de dimensionnement pour la création d'un atelier collectif de transformation de fruits et légumes sur le territoire d'Alsace Centrale ;

D'AUTORISER le président à signer tout acte relatif à la mise en œuvre de cette démarche, y compris la convention de financement.

Ces dispositions sont adoptées à l'unanimité



POINTS DIVERS :

Monsieur Claude SCHALLER fait un point de situation sur les mobilités

- Une étude pour la mise en place d'une vélostation à la gare de Sélestat est lancée en vue de proposer de la location de vélos à courte et longue durée. Sont également envisagées des vélostations mobiles ;
- L'expérimentation en matière de covoiturage avec l'opérateur Klaxit prend fin dans la mesure où l'enveloppe allouée est épuisée. Il s'agit désormais de trouver un modèle économique soutenable pour le PETR si cette expérimentation devait être prolongée.
- Le dispositif d'autopartage rencontre un grand succès avec un taux d'utilisation proche de 90%. Il est envisagé de doubler le nombre de véhicules.
- Une étude prochaine portant sur la remise en état de la voie ferrée Bois l'Abbesse sera lancée avec un montant de 40 000 euros alloué à cette étude.
- Présentation de la troisième édition du défi Ville en Selle.

Monsieur Luc ADONETH fait part de la tenue de la réunion avec la Collectivité européenne d'Alsace au sujet du futur parking de covoiturage de 170 places qui devrait être réalisé au niveau du contournement Sélestat-Châtenois et achevé pour 2023. **Monsieur ADONETH** parle d'un projet très concret en matière de mobilité. Est également prévu un arrêt de bus implanté à proximité de ce futur parking.

Madame Catherine GREIGERT complète en évoquant le passage d'une future navette au niveau de cet arrêt permettant de faire la liaison jusqu'au château du Haut Koenigsbourg.



L'ordre du jour étant épuisé, **Monsieur Patrick BARBIER** lève la séance à 21 heures.

Mathieu LAUFFENBURGER

Secrétaire de séance



Patrick BARBIER

Président

